

27 janvier 2025

La collecte de vos déchets évolue !

Afin d'optimiser la gestion des déchets, Dinan Agglomération a défini une nouvelle organisation de leur collecte, plus adaptée aux enjeux de transition écologique de notre territoire, vers plus de réduction, de tri et de recyclage.

Concrètement, quels sont les grands changements ?

1. Les ordures ménagères

À partir du 27 janvier prochain, votre bac à ordures ménagères sera collecté une fois tous les 15 jours.

Afin de vous accompagner dans la réduction de votre volume d'ordures ménagères, Dinan Agglomération met à disposition des habitants du territoire des composteurs.

Si vous souhaitez vous équiper gratuitement d'un composteur, inscrivez-vous en ligne à une session de distribution.

Si vous n'avez pas la place d'installer un composteur chez vous, sachez qu'il existe des aires de compostage partagé sur le territoire et que de nouvelles aires seront installées prochainement.

2. La collecte sélective

En 2025, la consigne de tri sera la même pour tous les habitants du territoire : les emballages et les papiers devront être placés, **en vrac, sans sac**, dans le même contenant.

Deux secteurs sont à distinguer sur le territoire :

- Les communes actuellement en points d'apport volontaire le restent (hormis La Vicomté-sur-Rance). Des colonnes complémentaires ont été installées là où cela était nécessaire ;
- Pour les communes de Aucaleuc, Bobital, Brusvily, Calorguen, Dinan-Léhon, La Vicomté-sur-Rance, Lanvallay, Le Hinglé, Pleudihen-sur-Rance, Quévert, Saint-Carné, Saint-Hélen, Saint-Samson-sur-Rance, Taden, Trélivan, Trévron, Vildé-Guingalan, la collecte s'effectuera en bac jaune (en remplacement des sacs jaunes) une fois tous les 15 jours à partir du 27 janvier 2025.

Concernant le verre, rien ne change. Le tri se fait de la même manière qu'auparavant.

Des outils pour vous accompagner

Afin de connaître vos jours de collecte (ordures ménagères et collecte sélective), des calendriers de collecte ont été créés pour chaque commune du territoire. Ils vous seront distribués en boîte aux lettres à partir de mi-janvier et seront également disponible en ligne sur le site de Dinan Agglomération (des exemplaires seront à votre disposition en mairie).

Un mémo-tri est également à votre disposition afin de faciliter le tri au quotidien.

Enfin, pour réserver un composteur, consulter les aires de compostage partagé ou encore les points d'apport volontaire de votre commune, nous vous invitons à vous rendre sur www.dinan-agglomeration.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rendre sur www.dinan-agglomeration.fr ou contacter le service Réduction et Collecte des Déchets de Dinan Agglomération au 02 96 87 72 72.